



AMBASSADE DU NÉPAL PARIS

16 March 2022

CIRCULAIRE CONCERNANT L'ARRIVÉE ET LE DÉPART DU NÉPAL

Compte tenu de la tendance à la baisse de la circulation du coronavirus (Covid-19) au Népal durant les derniers jours, le Gouvernement du Népal a publié de nouvelles règles pour les passagers entrants et sortants qui prennent effet immédiatement. Veuillez trouver ci-dessous les nouvelles dispositions:

Pour les passagers arrivant au Népal:

(A) Certificat de vaccination :

Les passagers entrant au Népal par voie aérienne ou terrestre doivent présenter les certificats confirmant la vaccination complète contre le Covid-19. Tout passager ne présentant pas le certificat de vaccination devra soumettre un test contre le Covid 19 datant de moins de 72h00 avant l'embarquement (trajet par air) ou de moins de 72h00 avant l'entrée sur le territoire népalais (Test RT-PCR, TAAN/Test d'amplification des acides nucléiques, WHO covid Test) ;

(B) Formulaire d'arrivée en ligne :

Il est conseillé aux voyageurs de remplir le "International traveller Online Arrival Form", de l'enregistrer et d'emporter le code-barres généré par le système.

(Connectez-vous à www.ccmc.gov.np. Le code barre est généré après avoir dûment rempli le formulaire en ligne. On conseille aux voyageurs de remplir le formulaire aussitôt après avoir confirmé le billet d'avion ou reçu le résultat du test PCR avant de quitter leur domicile pour l'aéroport afin d'éviter les problèmes de dernière minute)

Pour les passagers voyageant vers d'autres pays depuis le Népal :

Les compagnies aériennes concernées doivent informer leurs passagers du protocole sanitaire lié au Covid-19 dans le pays vers lequel les passagers voyagent. Il est également conseillé aux passagers de vérifier le protocole sanitaire auprès des compagnies aériennes avec lesquelles ils voyagent et de se munir des documents requis.

Avis aux voyageurs précédent révoqué :

Les avis émis précédemment ont été révoqués.

